



ASSEMBLÉE DE LA
POLYNÉSIE FRANÇAISE



6ème Séance plénière de la Session Budgétaire

Jeudi 27 novembre 2025

Question orale

Mme Nicole SANQUER

Députée de la Polynésie française
Représentante non-inscrite

A

**Monsieur le Président
de la Polynésie française**

Monsieur le Président,

Ces derniers jours, notre Pays a été confronté à de nouvelles inondations dans les îles Sous-le-Vent, des violences dans plusieurs quartiers, et à des situations d'urgence qui exigent une réponse publique rapide, coordonnée et efficace. À Raiatea, dans le quartier d'Avera Rahi, les fortes pluies ont provoqué le débordement de la rivière, inondant des habitations, menaçant des familles et coupant les accès.

Face à cette urgence, qui est intervenu immédiatement ? Le maire et son équipe.

Dans tous ces cas, et dû à l'éclatement de notre territoire, les maires sont souvent les premiers sur le terrain, les premiers à intervenir, les premiers à rassurer – parfois avec des moyens dérisoires, et souvent sur des compétences qui, en réalité, relèvent du Pays. En bref le maire agit, même lorsque la compétence ne relève pas de lui, même s'il peut être juridiquement sanctionné, parce qu'il doit protéger sa population.

Dans ce contexte, la commission des lois à l'Assemblée Nationale, a adopté une PPLO visant à sécuriser juridiquement les maires lorsqu'ils agissent pour protéger la population, même lorsque la compétence n'est pas strictement la leur. Elle vise à leur permettre, lorsque c'est nécessaire, une gestion partagée avec le Pays, sans en faire un outil de conflit ou même un outil politique mais un moyen d'efficacité.

Or, vous avez publiquement qualifié cette initiative de « gesticulations politiques parisiennes », tout en reprochant aux maires leur incapacité à assurer leurs propres missions, notamment dans l'eau, les déchets ou l'assainissement. Vous critiquez ouvertement sur les réseaux les tavares et leurs initiatives.

Dans le même temps, vous proposez un projet de loi du Pays qui viserait à renforcer la tutelle sur les communes, et à réduire leur capacité d'initiative.

Ma question est donc la suivante :

Pouvez-vous clarifier votre position et justifier votre défiance de confiance envers nos maires tout en les sollicitant en cas de besoin ?

Je vous remercie.



Nicole SANQUER